

## Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

## 1.1. Identificateur de produit

## Basagran

UFI: WNH1-20UE-D00V-Y9SS

Numéro d'enregistrement phytopharmaceutiques:

6590P/B

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm.
V.

Drève Richelle 161 E Bte 43 1410 WATERLOO, BELGIUM

\_\_\_\_\_

Téléphone: +31 26 371 71 71

adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum + 32 70 245 245

Numéro d'urgence international: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0 Version précédente: 9.0

Date / Version précédente: 16.07.2020

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

## Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Sens. 1 Eve Dam./Irrit. 2 Aquatic Chronic 2

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.

#### Pictogramme:





## Mention d'avertissement:

### Attention

#### Mention de Danger:

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

Nocif en cas d'ingestion. H302

Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à H411

long terme.

#### Conseil de Prudence:

SPe 2.2 Pour protéger les eaux souterraines, respecter une zone non traitée de

5 mètres par rapport aux points d'eau, cette zone non traitéene peut en

aucun cas être réduite.

SPe 2.4 Pour proteger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur

> sol vulnerable au lessivage de la bentazone . Sont consideres comme vulnerables - les sols dont la teneur en carbone organique de la couche

SPe 2.1 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit

sur les parcelles sensibles à l'érosion.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer

le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la

contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des

cours de ferme ou des routes.]

SPo 5.1 Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt

de pulvérisation ne soit complètement sec.

SPe 3.1 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non

traitée par rapport aux points d'eau. Précision de la distance: voir

étiquette du produit.

Conseil de Prudence (Prévention):

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/

aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence (Intervention):

P301 EN CAS D'INGESTION:

P330 Rincer la bouche.

P391 Recueillir le produit répandu.

P302 + 352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P308 + P311 En CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin

#### 2.3. Autres dangers

### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

#### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, Concentré soluble (SL)

## Ingrédients soumis à réglementation

2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Teneur (W/W): 44 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 50723-80-3 Eye Dam./Irrit. 2

Numéro-CE: 256-735-4 Skin Sens. 1

Repr. 2 (foetus)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 2

H319, H302, H317, H361d, H411, H400

<u>L'estimation de la toxicité aiguë:</u> par voie orale: 1.600 mg/kg

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

#### Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage: Durée de stockage: 60 Mois

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: jaune au rouge au brun Odeur: fruité(e), odeur faible

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

Point de fusion: env. 0 °C

(1.013,3 hPa)

Données se rapportant au solvant

Point d'ébullition: env. 100 °C

(1.013,3 hPa)

Données se rapportant au solvant

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: (ISO 2719)

> Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température

d'ébullition.

Température d'auto-inflammation: 555 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)

Décomposition thermique: 160 °C, 190 kJ/kg (DSC (OECD 113))

(température Onset)

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la

(OECD 114)

classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

SADT: > 75 °C Valeur du pH: env. 6 - 7

(CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20

°C)

Viscosité dynamique: env. 9 mPa.s

> (20 °C, 100 1/s) 5.3 mPa.s (40 °C, 100 1/s) non thixotrope

Thixotropie: Solubilité dans l'eau: complètement soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Ces informations proviennent des

propriétés de chacun des

composants.

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de

sodium

Densité:

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 0,77

(Valeur du pH: 5)

Pression de vapeur: env. 23,4 hPa

Données se rapportant au solvant env. 1,19 g/cm3

(Ligne directrice 109 de (20 °C) ľOCDE)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

#### Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation:

non applicable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

## 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 1.000 - < 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 4,8 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Aucune mortalité n'a été constatée.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Non-irritant pour la peau.

## Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant.

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

-----

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### cancérogénicité

## Evaluation du caractère cancérogène:

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Evaluation du caractère tératogène:

Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène. La substance n'a pas causé de malformation lors d'études

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

expérimentales sur les animaux. On a observé une foetotoxicité lorsque la substance était administrée à doses élevées.

\_\_\_\_\_

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### **Autres informations**

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (EPA 72-1, statique)

\_\_\_\_\_

Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

-----

Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 34,5 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata

CE10 (72 h) 9 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 (14 j) 0,595 mg/l, végétal aquatique

CE10 (14 j) 0,172 mg/l, végétal aquatique

NOEC 0,278 mg/l, végétal aquatique

CE50 (14 j) 3,48 mg/l, végétal aquatique

CE10 (14 j) 0,5 mg/l, végétal aquatique

-----

Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (35 j) > 9,16 mg/l, Pimephales promelas

-----

Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) > 91,6 mg/l, Daphnia magna

-----

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

page: 13/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

-----

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

,

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

-----

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### 12.7. Autres effets néfastes

page: 14/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Version précédente: 9.0 Date / Version précédente: 16.07.2020

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-DIOXYDE DE 3-ISOPROPYL-1H-2,1,3-BENZOTHIADIAZINE-4(3H)-ONE, SEL DE

SODIUM)

UN3082

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-DIOXYDE DE 3-

ISOPROPYL-1H-2,1,3-BENZOTHIADIAZINE-4(3H)-ONE, SEL DE

SODIUM)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

## Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-DIOXYDE DE 3-ISOPROPYL-1H-2,1,3-BENZOTHIADIAZINE-4(3H)-ONE, SEL DE

SODIUM)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

## **Transport maritime**

#### Sea transport

**IMDG IMDG** 

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN 3082

UN number or ID number:

UN 3082

Nom d'expédition des

**MATIERE** 

NT, LIQUIDE,

UN proper shipping

**ENVIRONMENTAL** 

Nations unies: DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEME

name:

LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (3-ISOPROPYL-1H-

N.S.A. (2,2-2,1,3-

DIOXYDE DE 3-BENZOTHIADIAZIN ISOPROPYL-1H--4(3H)-ONE 2,2-2,1,3-DIOXIDE, SODIUM

**BENZOTHIADIAZI** 

NE-4(3H)-ONE, SEL DE SODIUM) SALT)

Classe(s) de danger pour

le transport:

9, EHSM

Transport hazard

9, EHSM

Ш oui class(es): Packing group: Environmental

Ш yes

Groupe d'emballage: Dangers pour

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

l'environnement: Polluant marin: OUI hazards: Marine pollutant:

YES

Précautions particulières à EmS: F-A; S-F EmS: F-A; S-F Special precautions

prendre par l'utilisateur: for user:

#### Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro UN number or ID UN 3082 UN 3082

d'identification: number:

Nom d'expédition des **MATIERE** UN proper shipping **ENVIRONMENTAL** 

DANGEREUSE DU Nations unies: name: LY HAZARDOUS SUBSTANCE, POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEME LIQUID, N.O.S. (3-

ISOPROPYL-1H-NT, LIQUIDE,

N.S.A. (2,2-2,1,3-DIOXYDE DE 3-BENZOTHIADIAZIN ISOPROPYL-1H--4(3H)-ONE 2,2-2,1,3-DIOXIDE, SODIUM

**BENZOTHIADIAZI** SALT)

NE-4(3H)-ONE. SEL DE SODIUM)

Classe(s) de danger pour 9, EHSM Transport hazard 9, EHSM

le transport: class(es):

Packing group: Groupe d'emballage: Ш Ш

Environmental Dangers pour oui yes l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur: for user:

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

page: 17/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

#### **Autres informations**

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la règlementation: E1

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Version: 10.0

Date / Version précédente: 16.07.2020 Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS CPA BE/FR)

date d'impression 22.10.2025

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Sens. sensibilisation de la peau

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Repr. Toxicité pour la reproduction

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H361d Susceptible de nuire au foetus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

page: 19/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.12.2024 Date / Version précédente: 16.07.2020 Version: 10.0

Version précédente: 9.0

Produit: Basagran

(ID Nr. 30035190/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 22.10.2025